

Les professionnels de santé témoignent

Professeur Gilles RENARD Ophtalmologiste

“ Pour l'ophtalmologiste, la cécité est un échec puisqu'il n'a pas pu sauver la vision de celui qui le consulte.

Or, la consultation d'une personne aveugle est toujours enrichissante : on peut évaluer avec elle ses possibilités d'autonomie, lui conseiller des lieux de prise en charge pour sa rééducation, l'informer des aides sociales et surtout de la possibilité d'obtenir un chien guide. ”

Martine ROUTON Orthoptiste

“ Monsieur L. a un champ visuel tubulaire inférieur à 10 degrés ! Il n'ose plus sortir bien qu'ayant acquis les techniques de la canne blanche.

Reste le chien guide pour contribuer à lui faire retrouver ce plaisir.

Orienté vers l'école des chiens guides, il trouve avec son chien la confiance qu'il avait perdue et un merveilleux compagnon ! Il apprécie son autonomie ! ”

Retrouver l'association de chiens guides la plus proche



CHIENS GUIDES D'AVEUGLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Lieu-dit "Le Poteau", RD 319
77170 Coubert
www.chiens-guides-idf.fr
Tél. : 01 64 06 73 82
Email : contact@chiens-guides-idf.fr



CHIENS GUIDES DE PARIS

105 avenue de Saint-Maurice
75012 Paris
www.chienguidesparis.fr
Tél. : 01 43 65 64 67
Email : a.dupinet@chienguidesparis.fr

Le mouvement chien guide est présent partout en France

- 16 centres d'éducation



- 2 associations nationales



Pour les enfants : contactez la Fondation Frédéric Gaillanne : www.fondationfg.org
Tél : 04 90 85 11 05



Pour les bénéficiaires : contactez l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides : www.anmcga.fr
Tél : 01 43 71 71 07

Consultez notre site internet www.chienguides.fr pour plus d'informations



LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES
Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles



Votre patient est malvoyant ou aveugle?

Le chien guide : une solution !

Pour plus d'autonomie et de fluidité

Avec le soutien de la Délégation
Ministérielle à l'Accessibilité



Mieux connaître le chien guide

Pour qui ?

Pour les personnes malvoyantes profondes ou aveugles

—dès—
12
ans

Le chien guide peut être remis à une personne déficiente visuelle.

Le chien guide accompagne notamment les personnes confrontées à une perte de la vision périphérique, comme la rétinopathie pigmentaire qui complique inexorablement les déplacements.



N.B. Dans le cas d'une pathologie évolutive menant à la cécité complète, le chien guide peut être envisagé au plus tôt avant une perte totale de la vue.



Pourquoi informer vos patients sur le chien guide ?

- 1 Peu de personnes sont correctement informées sur les avantages du chien guide et sur l'existence d'une association proche de leur domicile.
- 2 Les profils des chiens guides remis sont adaptés aux besoins des personnes déficientes visuelles, à travers une prise en charge globale mais toujours individualisée.



Ses avantages

Autonomie, confort et accessibilité

Le chien guide constitue une aide pour les déplacements et réduit la fatigue liée à la concentration. Il apporte plus d'autonomie dans la vie quotidienne, professionnelle et les loisirs.



Une éducation spécifique

Le chien guide connaît 50 ordres. Il permet de se déplacer de façon plus fluide en évitant les obstacles (poteaux, travaux, véhicules mal garés...).



Une accessibilité

dans tous les lieux ouverts au public sans aucun frais supplémentaire comme le prévoit la loi.



Un lien social fort

Fidèle compagnon, le chien guide facilite les échanges et renforce la confiance en soi.



Un suivi régulier

est réalisé par l'association de chiens guides afin de s'assurer de la bonne relation, de perfectionner les déplacements et si besoin apprendre de nouveaux trajets.

La personne déficiente visuelle garde le chien guide pendant 8 ans, en moyenne, jusqu'à sa retraite vers l'âge de 10 ans.

La démarche pour obtenir un chien guide gratuitement



Demande de chien guide à l'École de chiens guides la plus proche du domicile (dossier à fournir).



Rencontre avec une équipe pluridisciplinaire (instructeur en locomotion, psychologue, éducateur de chiens guides...).



Évaluation de la demande suite au bilan réalisé avec l'équipe pluridisciplinaire.

Si la demande est acceptée...

Mise en place de rééducation ou réadaptation fonctionnelle si nécessaire.



Rencontre avec des chiens en éducation correspondant au profil de la personne.



Formation de 15 jours réalisée par un éducateur diplômé au centre d'éducation et à domicile, avant la remise gratuite du chien guide.



Et après ?

- ✓ Attestation fournie pour obtenir la prestation de compensation animalière auprès de la MDPH (50€/mois).
- ✓ Suivi annuel du bénéficiaire jusqu'à la retraite du chien guide.
- ✓ Aide au renouvellement de la demande de chien guide.